Le Courrier des Opelousas.

Vol. 2. **Opelousas, Louisiane, 18 Mars 1854.** **No. 15.**

Le Courrier,

Journal officiel de la Paroisse St. Landry.

OPELOUSAS:

Samedi matin, 18 Mars, 1854.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer aux votans de la ville des Opelousas, que Mr. FRANÇOIS SANSAT est candidat à la place de Constable de Ville, à l'élection qui aura lieu le 3 Avril prochain.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer aux votans de la ville des Opelousas, que Mr. EUGENE BERCIER est candidat à la place de Constable de Ville, à l'élection qui aura lieu le 3 Avril prochain, 1854.

☞ Nous voyons dans l'*Advocate* de Baton Rouge, du 10 du courant, que Mr. A. M. Perrault, de notre ville, a été nommé par le Gouverneur, Notaire Public, en remplacement de Mr. B. A. Martel, qui a résigné.

☞ Nous sommes requis d'annoncer que le Steamer *Red River*, Capt. G. E. Louaillier, partira positivement de Washington les jours suivants, à 9 heures du matin, à savoir:

Mardi, 21 Mars.— Lundi, 27 Mars.— Dimanche, 2 Avril et Samedi 8 Avril, et continuera ses départs régulièrement tous les Samedis suivants.

NOTRE HALLE.— Depuis une dixaine ou une quinzaine de jours, les habitants des Opelousas ne peuvent se procurer de la viande à la Halle. Que veut dire cela? Les poules et les légumes ont augmenté de valeur, les salaisons et les pieds de cochons sont à des prix raisonnables chez l'ami Steel; mais tout cela fatigue:—Mr. le boucher, vendez-vous de la viande, nous voulons de la viande.

ELECTION.—Une élection pour élire un membre au Jury de Police, de cette paroisse, pour représenter le Premier Arrondissement, en remplacement de Mr. Jonathan Harris, aura lieu Samedi prochain, 25 courant, à la Maison de Cour de cette ville.

☞ Les personnes dont les noms suivent ont été élues, lundi dernier, 6 courant, membres de la corporation de St. Martieville, savoir:—Charles Guérinière Bienvenu, Emile Landry, Pierre Gary, Don Louis Broussard et Pierre Duthil.

LA PRESSE LOUISIANAISE.

Nous lisons dans le *Capitolian Vis-à-Vis* du 1er mars, les résolutions publiées par le comité de l'Union de la presse Louisianaise, composé de MM. Kelly, Stannard, Ason, Winfree et Pike. Ces résolutions nous paraissent entièrement conformes aux intérêts de tous ceux qui font partie de la presse de notre Etat et nous y adhérons bien volontiers.

Voici qu'elle est la base adoptée par le comité pour le prix des annonces de candidatures, base qu'il recommande à tous les journalistes de la campagne:

Pour l'annonce du Président, du Vice-Président, des Electeurs et les tickets	$100
Pour les Membres du Congrès	100
Pour le Gouverneur	50
Pour le Secrétaire d'Etat	10
Pour l'Auditeur des Comptes Publics	20
Pour le Surintendant des Ecoles	15
Pour le Trésorier	20
Pour les Représentants	40
Pour les Officiers de Paroisse	10

INCENDIE.—Dans la soirée de jeudi à vendredi, le magasin de Mr. Pre. Normand, à Boroudino, est devenu la proie des flammes, avec toutes les marchandises qu'il contenait. Une négresse qui, avant ce sinistre, avait proféré des menaces, a été arrêtée.

[*Villageois* 2 *Mars.*

ACCIDENT.—Mr. Achille Thibodeau de la Grande Pointe, a été accidentellement tué, le 7 courant, par une planche qu'il cherchait à retirer du grenier de son magasin à mais, il reçut le coup sur la tête, et n'a vécu que deux heures.

(*Gazette des Attakapas.*)

MEURTRE.— Un crime affreux a été commis dimanche dernier, à l'endroit appelé la Pointe, en cette paroisse. Un vieillard, père d'une famille nombreuse, n'ayant d'autre soutien que lui, Mr. Joseph T. Babineau, a été tué d'un coup de fusil chargé à postes, par le nommé Valsin Derouselle. Le meurtrier a été arrêté, et d'après les témoignages rendus contre lui, il a été mis aux fers.

(*Gazette des Attakapas.*)

UN VOL DE CENT MILLE PIASTRES.—John Peters, résidant à Greenborough, dans la Caroline du Nord, est l'agent d'une compagnie qui exploite des mines d'or dans cet Etat.

Appelé dernièrement à New-York pour les affaires de la Compagnie, M. Peters commença par courir la ville en faisant des stations prolongées dans tous les cafés.

Samedi, sous l'influence de quelques verres d'eau-de-vie de trop, il s'aventura dans le quartier des Cinq-Points. Entouré aussitôt par quelques-unes des femmes qui vivent dans ces régions mal famées, il ne sait pas résister et se laisse entraîner dans un horrible coupe-gorge perdu sous terre au coin d'Antony et du Centre street, et tenu par un nommé Lane. Là, bien que de nombreuses libations aient obscurci ses idées, l'imprudent voyageur ne tarde pas à s'apercevoir qu'il a été complètement dévalisé. Il veut alors s'élancer dans la rue pour appeler du secours, mais Lane se précipite sur lui, le retient et ferme la porte à clé. Cette scène ne s'était cependant pas passée sans faire quelque bruit; la police arrive, enfonce la porte, trouve M. Peters aux prises avec le cabaretier, et conduit les deux parties en prison.

En route, un des officiers de police croit remarquer que Lane cherche à mettre un objet dans la poche de son adversaire; il lui saisit aussitôt la main et y trouve un portefeuille, une montre et une chaîne en or, que M. Peters reconnaît immédiatement comme sa propriété. Ce portefeuille ne renfermait pas moins de $50,000 en traites sur New-York et $50,000 en actions diverses. M. Peters avait encore sur lui $200 en or, mais toutes les recherches faites pour les découvrir ont été infructueuses, et en somme il doit s'estimer fort heureux d'en être quitte à ce prix.

MARIAGE DE L'EX-PRESIDENT FILMORE.—Le mariage de l'ex-président Fillmore paraît chose décidée. Il épouse, dit-on, Mlle. Elizabeth Porter, seule fille de feu Peter B. Porter secrétaire de la guerre sous la présidence de John Quincy Adams. Mlle. Porter est une femme, dit-on, d'une intelligence supérieure, d'une éducation brillante; elle a de plus une grande fortune. Le frère de Mlle. Porter et elle-même sont les seuls héritiers de la grande fortune laissée par le général, qui comprend le "Goat Island" et d'autres propriétés de grande valeur aux chutes du Niagara.

PREPARATIFS DE GUERRE EN FRANCE.

On considère comme définitivement arrêté l'envoi en Turquie d'un corps expéditionnaire, composé de troupes françaises et anglaises. Ce corps serait composé de vingt mille hommes pris dans les garnisons de France, et embarqués à Toulon, et d'un nombre à peu près pareil pris en Afrique, et qui s'embarquerait à Alger. On parle, dit le *Bulletin de Paris*, d'un maréchal de France comme devant être appelé au commandement du corps expéditionnaire.

Nous lisons dans le *Salut public* de Lyon les lignes suivantes:

"M. le général Pélissier, auquel un de nos correspondants avait attribué une mission, qui ne paraît pas devoir se réaliser, vient de passer par Lyon, retournant en Afrique, chargé, dit-on, d'organiser un corps de 10,000 hommes destiné, si les circonstances l'exigent, à l'armée expéditionnaire de Constantinople.

"On assure que des ordres ont été transmis aux officiers généraux qui ont des commandements dans nos divisions militaires, afin d'activer le plus possible l'instruction des troupes sous leurs ordres.

"Les recrues appelées récemment sous les drapeaux feront chaque jour deux fois l'exercice; de fréquents examens théoriques et pratiques seront subis par les officiers et sous-officiers.

"Dans les grands centres militaires, on exercera les régiments aux manœuvres d'ensemble, aux opérations d'attaques, de passages de ponts, etc. Les corps de l'artillerie et de la cavalerie ont reçu des instructions analogues."

Des essais d'une autre sorte ont lieu à Paris même. On voit depuis quelque temps à l'extrémité de la rue Jean-Goujon, et non loin de la Manutention, au milieu des terrains que les constructions n'ont pas encore envahis, et qui s'étendent jusqu'au cour la Reine, un enclos de planches où sont dressées trois ou quatre tantes de campement. Des soldats ont bâti dans ce champs de petits fours en brique, et les ouvriers d'administration y viennent, par brigade, s'exercer tour à tour à confectionner le *pain de campagne*. Du pain provenant de cette fabrication a été distribué à la troupe, qui s'en est montrée très-satisfaite.

On lit d'un autre côté dans le *Moniteur de l'Armée*:

"L'effectif des régiments de cavalerie se trouvant aujourd'hui descendu à un chiffre qui n'est plus en rapport avec les besoins du service de l'armée, et la part qui lui est faite dans la seconde moitié de la classe de 1852 ne remédiant qu'imparfaitement à cette insuffisance, le ministre de la guerre a décidé qu'un prélèvement d'un certain nombre d'hommes propres au service de la cavalerie serait opéré sur les régiments d'infanterie au profit de ceux de cavalerie.

"Ce prélèvement portera aussi bien sur les anciens soldats que sur les recrues de la classe de 1852 qui ont déjà rejoint ou sont en route pour rejoindre.

"En conséquence, il sera établi d'urgence, dans chaque régiment ou dépôt d'infanterie de ligne ou légère (les bataillons de chasseurs exceptés), un état nominatif de tous les soldats ayant déjà servi dans la cavalerie, ou ayant précédemment exercé une profession dans laquelle ils auraient acquis l'habitude du cheval, telle que celles de maréchal ferrant, de sellier, de postillon, de cocher, etc., etc."

[*Courrier de la Louisiane.*

PHYSIQUE DU GLOBE.—*Des rapports entre les phases de la lune et les tremblements de terre.*—De quelque influence qu'on se soit plu à gratifier notre satellite, sujet de tant de suppositions plus que problématiques ou tout à fait illusoires, il était venu sans doute à l'esprit de peu de personnes d'imaginer qu'il y eût quelque chose de commun entre les volcans terrestres et les phases de la lune. Ce fait assez inattendu, qui est depuis de longues années l'objet des préoccupations ardentes et des recherches infiniment multipliées de M. le professeur Alexis Ferrey, de Dijon, paraîtrait, d'après les résultats auxquels est arrivé sa patience, en compulsant une a une les relations innombrables des tremblements de terre constatés pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle, n'être pas dépourvu de quelque probabilité.

Les tremblements de terre paraissent être sensiblement plus nombreux au commencement, au milieu et à la fin de la lunaison, quelle que soit la longueur de la période de temps étudiée. Il y aurait toujours aussi un plus grand nombre de jours tremblements de terre à l'époque du périgée qu'à celle de l'apogée, c'est-à-dire à l'époque où la lune, en parcourant son orbite elliptique, se trouve dans la partie la plus rapprochée de la terre qu'à celle où elle en est plus éloignée: résultats qui ne seraient en définitive qu'un corollaire de la grande loi de l'attraction universelle, s'il est vrai, comme le pensent la plupart des astronomes et des géologues, que la substance intérieure du globe est à l'état de fusion ignée, cette attraction devant s'exercer sur la matière fluide soit externe, soit interne.

En comptant tous les jours de la lune signalés par les tremblements de terre, depuis 1801 jusqu'en 1850, il trouva un total de 5,388 jours, où semblaient se manifester déjà suffisamment la loi de distribution de ces grands phénomènes. Il représenta les tableaux de ses données par une construction graphique, et cette loi lui parut tout à fait évidente. Voici d'après ses calculs, la distribution des jours de tremblements de terre: 854 jours à la nouvelle lune; 834 au premier octant (le quart du disque en croissance lunaire;) 811 au premier quartier (la moitié du disque;) 825 au second octant (les trois-quarts du disque;) 873 a la pleine lune; 808 au troisième octant (les trois-quarts du disque en declin;) 772 au dernier quartier; 815 au quatrième octant. Cet allure des chiffres, bien qu'assez peu différents, peut-elle être, dit M. Ferrey, due au hazard? N'apparaissent-ils pas déduits du calcul d'une fonction périodique? N'est-on pas autorisé à conclure que, comme nous l'avons déjà dit, c'est au commencement, au milieu et à la fin que les tremblements de terre sont plus nombreux? Ils seraient en outre plus fréquents non-seulement aux syzygies qu'aux quadratures (les positions intermédiaires), mais lorsque aux syzygies le passage au méridien a lieu très près du zénith.

UNE TERRIBLE POSITION.—On lit dans l'*Echo de l'Orne*, journal de Mortagne:

"Malgré la prévopance de l'administration, un accident, dont les suites auraient pu être funestes, est survenu la semaine dernière, et, pendant sept jours, a tenu la commune de Lignerolles dans un émoi profond.

"Nous tenons de la victime de cet accident le récit des faits que nous allons reproduire:

"Je revenais de Mortagne le lundi 2 janvier, nous dit le sieur Guillereau; il était quatre heures après-midi; j'étais à peine à un demi kilomètre de ma maison; le chemin direct était couvert d'au moins un mètre de neige. Pour abréger ma route, je pris un sentier que j'avais souvent suivi; la neige tombait à gros flocons et m'aveuglait; je n'ignorais pas que près de moi il y avait une manière, mais je pensais être au delà. Soudain la terre se dérobe sous moi, je tombe et ne retrouve pied qu'à 12 ou 15 mètres: j'avais donné dans l'orifice de cette manière; la neige qui formait planche au-dessus, m'avait empêché de la remarquer.

"Dans la chûte, je m'évanouis, et je ne sais pas combien de temps je restai dans cet état; quand je revins à moi, je ressentis une vive douleur à la poitrine; ma main droite était profondément sillonnée. Cependant, je ne me déconcertai pas, pensant bien que je serai secouru.

"Hélas! deux jour s'écoulèrent dans cette espérance. La faim était venue, la soif aussi. La faim, je l'oubliai; la soif, je la satisfis avec la neige qui tombait.

"Le troisième jour, le mercredi, je m'aperçus avec terreur que la croûte de neige qui m'avait caché l'orifice de la marnière et que ma chûte avait percée, s'était reformée; la lumière ne m'arrivait plus; je me crus perdu. Je songeai à mes enfants.

"La marnière où j'étais englouti avait deux chambres spacieuses, dans lesquelles je me promenai afin d'éviter l'engourdissement.

"C'est alors qu'une idée me vint. Je crus qu'avec mon couteau je pourrais creuser des marches dans les parois de ma prison, et remonter, comme par un escalier, jusqu'à la surface du champ. Je me mis en devoir d'exécuter mon projet; déjà vingt marches étaient creusées; la marne cédait à mes efforts; je n'étais plus qu'à vingt pieds du sol; déjà j'entrevoyais le jour... quand soudain mon couteau rencontra le roc!

"Désespéré, je redescendis. Il ne faut pas, me dis-je, compter d'être délivré avant dimanche; jusque-là, personne ne viendra de ce côté. Tâchons de vivre jusqu'à dimanche.

"Je pris mon parti sur-le-champ. Je me promenai dans les deux chambres de ma prison. Cela me fit du bien, je criai souvent, le plus souvent possible, sans être entendu. J'adoptai pour siége un bloc de marne, et le temps que je ne mettais pas à me promener et à crier, je le passais là, dans l'insomnie, comptant les heures et les jours. La faim me quitta au bout de trois jours; je n'eus plus à compter qu'avec la soif, que j'apaisai avec l'eau qui me venait le long de la marnière, et que je recevais précieusement, dans mon chapeau d'abord, plus tard dans des trous que je creusais avec mon couteau.

"Enfin, le dimanche arriva, jour si impatiemment attendu, et dont l'approche seule soutenait mon courage! Dès le matin, j'avais l'oreille au guet. J'entends sept heures sonner à l'église, puis huit heures, puis neuf heures; personne ne venait; j'entendis dix heures, onze heures; puis j'entendis une voix, voix bien connue! c'était celle d'un de mes enfants. Je ne saurais vous dire l'émotion que je ressentis.—Je suis là, dis-je, mon pauvre enfant! je suis là... au secours! va chercher du secours!.. Et je remerciai Dieu.

"L'enfant courut à Lignerolles, entra dans l'église, où le village était réuni, cria: Au secours! et chacun s'empressa d'accourir à la marnière.

"Sur ma demande, on se procura un bouillon, qui me fut descendu, puis une échelle et des liens dont l'emploi me fut inutile. Quelques instants après je revis le jour...

"Ma faiblesse est facile à deviner. Aujourd'hui, cependant, grâce aux soins que m'a prodigués Mme Vallée, qui m'a recueilli chez elle pendant quatre jours après ma délivrance, je me sens revenir à la vie."

LES INDIENS DE NEBRASKA.—Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest*:

Dimanche dernier, le major Gatewood, agent pour les Indiens au poste de Council Bluffs, est arrivé à St.-Louis avec une députation d'Indiens du territoire de Nebraska. Cette députation se rend à Washington, pour y traiter de la vente d'environ dix millions d'acres de terre au gouvernement des Etats Unis. Elle se compose de quatorze chefs, dont sept appartiennent à la tribu des Omahas, quatre à celle des Ottos, et trois à celle des Missouris. Lucien Fontelle, le principal chef des Omahas, est d'origine française, comme son nom l'indique. Son père était, dit-on, un Créole de la Louisiane. Il parle couramment l'anglais et porte le costume des blancs.

Ces Indiens offrent de vendre dix millions d'acres de terre, à raison de dix cents l'acre, mais de la manière suivante: on leur servirait l'intérêt à cinq pour cent, soit cinquante mille piastres par an, pendant trente ans. Quant au capital, il n'en est pas question. Au bout de trente années, la dette sera éteinte, et probablement la pauvre race aussi.

HORRIBLE!!!

Une aimable veuve qui à toutes les qualités du corps, de l'esprit et du cœur joint la possession d'une jolie fortune et celle des plus belles esclaves de cette paroisse, comptait parmi ses adorateurs malheureux un intéressant jeune homme de 28 à 30 ans, poli jusqu'à la bassesse, beau comme le Rodin d'Eugène Sue.—Notre personnage avec les dons dont nous venons de le reconnaître propriétaire, n'avait pu exciter un sentiment d'affection chez l'aimable veuve, mais il avait fait naître dans son cœur une pitié profonde.

Cette pitié, l'ingrat ne la comprenait jamais et il accablait la veuve de ses persécutions.—Notre excellente amie ne savait plus comment se débarrasser du fâcheux.—Les déclarations de ce dernier, tous les jours renouvelées, l'avaient fait rire d'abord de bon cœur et finissaient par l'importuner énormément.—Elle se plaint de son embarras et une de ses suivantes lui promet de la venger et de corriger l'impertinent.

Un voyage en ville est résolu par la dame persécutée. Le fâcheux reste maître de l'habitation et le soir même du départ, les poursuites dont la veuve était l'objet sont dirigées sur sa mulâtresse. On cause longtemps, on écoute les protestations d'amour du jeune Rodin, on s'échauffe à perte de vue, quoique de différentes manières, puis... ma foi, Joseph voulut cette fois jouer le rôle de Madame Putiphar, et Madame Putiphar plongea Joseph dans une cuve pleine de lessive.—Tableau.—Retour de la veuve.—Plaintes de Joseph.—Jugement de la veuve.—Qu'on devine la décision!—*Pionnier.*

Le passeport d'un nouveau-né.— La police napolitaine est d'une sévérité ridicule pour les passeports des voyageurs. Voici un fait incroyable qui vient de se passer dans ce pays. Une dame étrangère, avait été faire ses couches à Capré, et quand elle revint de Naples avec son mari, la police refusa de la laisser débarquer, vu que l'enfant nouveau-né n'était pas porté sur leur passeport.

Echappé,

De chez le soussigné, aux Opelousas, le 10 courant, un Cheval Américain, couleur alezan, âgé de 5 ans, haut du garot, mince, court, portant une marque, et la marque du collier, et une cicatrice au dessus du sabot de derrière.

Il est à supposer que ce cheval cherche à faire route au Nord-Ouest, attendu qu'il a été vu à la Ville Plate, avec un autre cheval.

Une récompense honnête sera donnée à quiconque me ramènera mon cheval.

YVES DAVY.

Opelousas, 18 Mars, 1854.

DELIBERATIONS DU JURY DE POLICE DE LA PAROISSE ST. LANDRY.

Lundi, 5 Décembre, 1853.—Ce jour étant celui désigné par la loi, pour la réunion du Jury de Police—les membres dont les noms suivent ont pris leur places, savoir: Elisha Andrus, 2e arrondissement; François C. Devilliers, 3e dito; John C. Barry, 4e dito; Antoine B. Carte, 7e dito; Joseph Z. Fontenot, 8e dito; Thomas McCrory, 12e dito; John J. Morgan, 13e dito; Elbert Gantr, 14e dito; Charles Teale, 16e dito; Villeneuve Joubert, 17e dito; John Wright, 18e dito; Léon Thibodeau, 19e dito.—Présens 12. MM. Hudson, Harris Young, Patton, Soileau et J. E. Andrus, absents, 6. Dans le 15e arrondissement il n'y a pas eu d'élection.

Les minutes de la dernière assemblée ont été lues et approuvées.

Sur motion de Mr. Devillier, Mr. Elbert Gantt a été nommé Président *pro-temporé*. Mr. J. E. Andrus du 6e arrondissement, a pris son siège.

Le Président, J. P. Hudson, paruit et prend le fauteuil.

Sur motion de Mr. Morgan, Résolu que l'opinion de ce Jury soit maintenant prise afin de savoir si le Jury, comme corps, puisse continuer à faire les affaires de la Paroisse; à l'appel nominal, il a paru que MM. E. Andrus, Devillier, Barry, J. E. Andrus, Carte, Fontenot, McCrory, Gantt, Teale, Joubert, Wright et Thibodeau avaient voté dans l'affirmative, 12 oui; et que Mr. Morgan avait voté dans la négative, 1 non.

Mr. Barry présente la pétition de Louis A. Patin, demandant à être exempté du payement de la taxe assessée au nom de Louis A. Patin & Co., la dite taxe ayant été imposée après la dissolution de la société.

Mr. Gantt est au fauteuil.— Sur motion, Résolu qu'il soit parmis au Président de s'absenter pour une heure.

Les rapports suivants ont été présentés et lus:—

Du Trésorier, pour le Quartier finissant le 5 Décembre, 1853, par lequel il paraît que la balance en mains, par son compte le 3 Septembre, 1853, $ 28 34

Reçu depuis:—

De V. Joubert, balance due sur les taxes de 1851,	3351 75
Des Commissaires d'animaux non marqués,	262 45
De la vente par les Commissaires du bois du Pont Carancro,	63 50
Cyrus Thompson, à compte des taxes de 1852,	204 07
A compte des taxes du Rail Road,	1044 00

Paye de warrants,	$ 4594 00	
Jurés,	124 90	
Témoins,	85 80	
Têtes de loups et de tigres,	52 00	
A compte du Rail Road, à B. F. Flanders,	644 00	
Salaire du Trésorier pour le quartier,	75 00	
		$5525 90
Balance en mains,		$ 428 21
Pour le Rail Road,	$400 00	
Pour la Paroisse,	28 21	
		$428 21

Par le Greffier—Rapport sur le Pont Ferguson, réparations requises, $200. Rapport requis sur le Pont Garrigues, qu'il ne pouvait être adjugé pour la somme appropriée, que la somme de $100 est requise. Par Mr. Barry—Rapport des commissaires, qu'ils ont vendu le bois du vieux pont sur le Carancro pour $63 50 et qu'ils ont remis la somme au Trésorier. Par J. E. Andrus—Que le pont sur le Bayou Blanc n'a pas été construit comme il devait l'être, et qu'il objecte que Garry soit payé pour la construction du dit pont. Un plan et estimatif pour un pont devant être construit sur la Coulée Blanc. Par Mr. Gantt—Que le pont à coulisse sur le Bayou Courtableau, avait été adjugé à John Lyons, pour la somme de $3960. Par Mr. Teale—Que les réparations au pont sur le Nezpiqué, sur le chemin de l'Isle Hays au *Button Wood Slough*, avait été adjugé et achevé par Levy Campbell, pour la somme de cent piastres. Par Mr. Thibodeau—Des commissaires pour examiner le chemin du Grand Côteau à Mermento.

Sur motion de Mr. Carte, le Jury s'ajourne pour quelques heures, et s'assemble de nouveau.

Le Président étant absent, sur motion de Mr. Devillier, Mr. Gantt a été nommé Président *pro-temporé*.

Sur motion, Résolu que chaque membre donnera au Greffier les noms des surveillants des chemins publics qu'ils voudront faire nommer dans leurs districts.

Mr. J. P. Hudson paraît et prend le fauteuil.

Mr. E. Andrus présente la pétition de D. S. Arden, le contracteur pour la construction du pont sur le Bayou Grand Louis ou Carron, à Washington, demandant à être exempté de son contrat.

M. Wright présente le rapport suivant du Comité nommé à l'effet d'adjuger et recevoir le pont sur le Bayou Bakers, à savoir: Que l'adjudication s'est faite à Thomas Stapleton, pour $162; que ledit pont a été construit conformément au contrat et accepté par le comité. Aussi: Un rapport que le pont sur le Bayou Petite Prairie a été adjugé au rabais à Bryant Stapleton, pour la somme de $134, puis accepté.

Le Président présente au Jury une lettre de Guy H. Bell, offrant à la Paroisse un exemplaire du Rapport Annuel du Surintendant de l'arpentage des Côtes, en 1851, avec un volume explicatif.

Sur motion de M. Morgan, Résolu que ledit Rapport et les pièces qui l'accompagnent soient acceptés et conservés dans les archives de la Paroisse, comme pièces de référence.

JOHN P. HUDSON, *President.*

GUY. H. BELL, *Greffier.*

(*La suite au numéro prochain.*)

Vente Publique.

Par le soussigné, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le sousigné, Encanteur, à la dernière résidence de feu Michel Léger, à la Pointe Noire, en cette Paroisse,

Le Mardi, 18 Avril prochain, 1854,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu Michel Léger, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

UN CERTAIN

MORCEAU DE TERRE,

situé à la Pointe Noire, dans la Paroisse St. Landry, mesurant deux arpents de face sur quarante arpents de profondeur, borné au Nord par les terres d'Hilaire Léger, au Sud par la terre de Martin Daigle, à l'Est par le Bayou Plaquemine, à l'Ouest par les terres du Domaine.

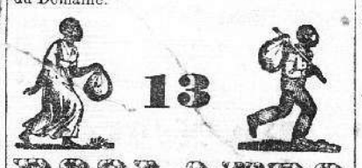

13

ESCLAVES

des deux sexes et d'âges divers.

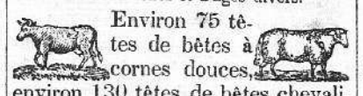

Environ 75 têtes de bêtes à cornes douces, environ 130 têtes de bêtes chevalines, 2 chevaux de tire, 5 paires de bœufs de tire, un lot de 54 moutons, 15 têtes de cochons, un Buggy, une charrette à cheval, un Diable, instrumens aratoires, meubles de maison, ustensils de cuisine, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions.— Un tiers du prix d'achat, payable le 1er d'Avril, 1855; un tiers le 1er d'Avril, 1856, et le dernier tiers, le 1er d'Avril, 1857. Les acquéreurs fournissant bonnes et suffisantes cautions solidaires à la satisfaction de l'administrateur, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait payement; et de plus, la terre et les esclaves restant spécialement hypothéqués à la succession jusqu'au plein et entier payement du capital et des intérêts.

A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 18 Mars, 1854.

Vente Publique.

Succession de Marie A. Jeansonne.

LE public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un officier compétent, sur l'habitation ci-dessous décrite, à Plaisance, dans cette Paroisse,

Le Jeudi, 20 Avril prochain 1854,

les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Marie A. Jeansonne, épouse décédée de Dorsin Lacaze, savoir:

Un Morceau de Terre,

situé dans la Paroisse St. Landry, à l'endroit appelé Pointe des Noyers, mesurant environ cent arpents de superficie, borné au Sud et à l'Ouest par la terre appartenant ci-devant à Antoine Ledoux, au Nord par M. Aurélien Jeansonne, et au Sud par Dalicourt Ledoux, ensemble avec

LES BATISSES

ET LES AMELIORATIONS

qui y sont situées et qui en dépendent, étant la dernière résidence de ladite défunte.

11 têtes de bêtes à cornes douces, Bœufs de tire, Chevaux de tire, Instruments aratoires, un lot de Maïs, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

F. L. PITRE,
Administrateur.

Opelousas, 18 Mars, 1854.

SOYEZ AVERTIS.

TOUTES les personnes que cela concerne sont par le présent averties que le soussigné est dès aujourd'hui prêt à délivrer des Licences de Paroisse pour l'année 1854, pour l'exercice de tous métiers, professions ou occupations mentionnés par la loi.

ELBERT GANTT, *Collecteur.*

Waxia (St. Landry), 18 mars 1854.

Vente a l'Encan.

IL sera vendu, en vente publique, par le soussigné, Encanteur, sur les lieux, le

Samedi, 18 Mars courant,

LA BELLE RESIDENCE

ou Habitation de Madame Jewell, située près du village des Opelousas, et appartenant ci-devant à Wm. B. Knox, contenant cent quarante arpents (plus ou moins) et dont une partie se trouve dans la Corporation.

Environ 20 têtes de bêtes à cornes;
Un lot de cochons, un Wagon;
Deux chevaux, deux mulets;
Instruments aratoires;
Meubles de maison;

☞ Les conditions, qui seront avantageuses aux acquéreurs, seront annoncées le jour de la vente.

A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 4 mars 1854.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de James Neyland, déc.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, à la dernière résidence du défunt, dans la ville de Washington, en cette Paroisse, le

Samedi, 25 Mars prochain, 1854,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu James Neyland, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

UN LOT DE TERRE,

situé dans la ville de Washington, mesurant environ cent soixante-neuf pieds de face, avec la même profondeur, borné au Nord par la rue ——, au Sud par la rue ——, à l'Est par la rue du Pont, et à l'Ouest par la rue ——, étant le même lot que le défunt a acheté de James McDaniel, en ou vers Février 1852, étant la dernière résidence du dit défunt, ensemble avec les

Batisses

ET AMELIORATIONS

qui s'y trouvent dessus.

28

ESCLAVES,

des deux sexes et de divers âges.

Un cheval américain, un cheval créole, un lot d'environ quarante têtes de bêtes à cornes douces, un buggy, deux mulets, trois bœufs de tire, une charrette à cheval, une paire de roues de charrette à bœuf, une marque à marquer les animaux, deux fusils doubles, un bureau, meubles de maison, ustensils de cuisine, &c.

TERMES ET CONDITIONS:—Toutes sommes de cinquante piastres et au-dessous payables comptant; et toutes sommes au-dessus de cinquante piastres payables en un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant leurs billets solidaires, avec sécurités personnelles, à la satisfaction de l'Administrateur, et la terre et les esclaves restant spécialement hypothéqués pour le payement du principal et de tout intérêts qui pourront s'accroître. Les billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'échéance jusqu'au payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant William Mouton, Notaire Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, dans la ville de Washington, aux frais des acquéreurs.

R. BENGUEREL,
Encanteur.

Opelousas, 18 Février 1854.

☞ La vente ci-dessus est renvoyée au JEUDI, 20 AVRIL 1854.

R. BENGUEREL,
Encanteur.

Opelousas, 18 Mars 1854.

Marchandises Nouvelles

POUR LE PRINTEMPS.

LES soussignés arrivant récemment de la Nouvelle Orléans, informent leurs amis et le public en général qu'ils ont maintenant en mains un assortiment complet de marchandises de printemps, pour dames et pour messieurs.

Ces marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin, nous nous sentons forts de satisfaire les plus exigeants de ceux qui voudront bien nous favoriser de leurs visites.

Barèges, Soieries, Jaconats, désindes, Coutils, &c., et un assortiment complet d'habillements confectionnés pour hommes, Chapeaux, &c., ainsi que toutes autres sortes de marchandises.

GENIN & POIRET.

Opelousas, 18 Mars 1854.

Succession de Antoine Ledoux.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu Antoine Ledoux, sont par le présent informés que le premier payement sera dû le 1er. d'Avril prochain.—Ceux qui doivent à cette succession sont priés d'être ponctuels, s'ils veulent éviter des frais.

PIERRE MOUILLE,
CHARLES PITRE,
Administrateurs.

Opelousas, 18 Mars, 1854.

Succession de feu E. J. Heard.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu le Dr. Edward J. Heard, décédé, sont requises de venir payer entre les mains de M. S. D. Allis, ou à la soussignée;—Et toutes celles qui ont des réclamations contre la même succession, voudront également les présenter pour être réglée.

SARAH J. HEARD,
Administratrice.

Washington, 18 Mars 1854. 15—3f.

$20 DE RECOMPENSE.

Il a été volé, de chez le soussigné, demeurant près du pont de Washington, en cette Paroisse, le 10 courant, un cheval créole, gros et de belle taille, couleur alezan tirant sur le baie, âgé d'environ 9 ans, ayant les quatre pieds blancs, et portant une marque espagnole figurée à peu près ainsi AS, avec une selle espagnole couverte d'une peau de buffle.

Une récompense de $20 sera accordée à quiconque ramènera ce cheval au soussigné.

JOSEPH LACOMBE.

Washington 18 mars 1854. 5f.